



Avis de recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle pour l'accès au grade de secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2023

La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, organise, au titre de l'année 2023 le recrutement de travailleurs handicapés conformément à l'article L. 323-3 du code du travail, pouvant déboucher sur une titularisation en qualité de secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, pour la préfecture de la Gironde – centre d'expertise de ressources et des titres (CERT 33).

Le nombre total de postes offerts est fixé à 1 : « chef(fe) de section au sein du centre d'expertise de ressources et des titres – permis de conduire ».

Ce recrutement est ouvert aux candidats, titulaires d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat), remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes, requises pour accéder aux emplois publics de l'État :

- Posséder la nationalité française, ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- N'avoir aucune mention au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Constitution du dossier de candidature :

- 1 dossier d'inscription ;
- 1 curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé ;
- 1 lettre de motivation ;
- 1 copie recto verso d'une pièce d'identité ;
- 1 justificatif de domicile ;
- 1 attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'appartient pas à un corps de la fonction publique ;
- la notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé établie par la CDAPH.

Les formulaires d'inscription peuvent être retirés :

- par téléchargement du formulaire sur le site internet de la préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr / Publications / Concours administratif – Examen professionnel – Recrutement ;
- par retrait sur place au secrétariat général commun de la Gironde.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature par voie postale uniquement : 20 juin 2023.

Délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers doivent être adressés à :

Secrétariat Général Commun de la Gironde
Service des ressources humaines – Pôle parcours professionnels
2 Esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33 077 BORDEAUX CEDEX

Procédure de sélection et recrutement :

Calendrier prévisionnel	
Date limite de candidature	20/06/23
Entretiens	Première quinzaine de juillet
Affectation	01/09/23

Une commission sera chargée de sélectionner les candidatures.

Seuls seront convoqués aux entretiens les candidats dont les dossiers auront été retenus par la commission de sélection. Chaque candidat sera convoqué individuellement. L'entretien aura lieu au secrétariat général commun départemental de la Gironde (cité administrative de Bordeaux).

À l'issue de cette procédure, la commission établira la liste des candidats déclarés admis.

Les candidats recrutés, sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin agréé, bénéficieront d'un contrat de droit public d'un an.

À l'issue, ils auront vocation à être titularisés après avis favorable de la commission de titularisation. À défaut, le contrat pourra ou non être renouvelé pour une durée maximale d'un an.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au secrétariat général commun départemental de la Gironde – Tél. : 05 56 90 61 78 (Monsieur DIENER Cédric).

Bordeaux, le 23 MAI 2023

le préfet


Pour le Préfet et par déléation,
la Secrétaire Générale

Aurore Le BONNEC